



Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) **Année 2011**

- Reporting Préfet -



Etude réalisée pour le compte de la société Côte d'Azur Habitat

Référence Enviroconsult : 2012-0114E

Date de réalisation : Janvier – Septembre 2013

Version du rapport : **Version finale**

Auteur(s) : Léo GENIN, Benoît BULLIOT

Relecteur : Marion THILL

Ce document présente la restitution du BEGES réglementaire de l'établissement Côte d'Azur HABITAT conformément à l'article L229-15 du Code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ce document a été élaboré conformément aux recommandations de l'Annexe 3 du guide « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre » publié par le MEDDTL en Septembre 2011.

1.1 Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Côte d'Azur HABITAT

Code NAF : Activités des sièges sociaux – 7010Z

SIRET : 492 713 912 00011

Adresse : 53, bd René Cassin - 06282 Nice Cedex 3

Nombre de salariés (au 31/12/2011) : 565 salariés

Description de l'activité :

L'établissement Côte d'Azur HABITAT comptait **565 collaborateurs** en France au 31/12/2011, répartis dans **8 agences** et présentant 21.128 équivalent-logements dans le département des Alpes-Maritimes.

Mode de consolidation retenu : Contrôle Opérationnel

1.2 Description du périmètre opérationnel retenu :

	Poste	Détail	Source d'émission
Scope 1	1. Bâtiments	Sources fixes	Consommation de fioul / gaz naturel pour le chauffage des bâtiments (siège et agences et patrimoine)
	2. Carburant	VP essence et diesel, camion benne	Consommation de carburant du parc de véhicules de Côte d'Azur HABITAT
	4. Climatisation	Froid	Fuites de fluides frigorigènes
Scope 2	6. Energie	Electricité combustion	« Poids carbone » moyen du kWh sur le réseau électrique français
	7. Energie	Réseau de Chaleur	« Poids carbone » moyen associé aux consommations sur le réseau urbain.

1.3 Année de reporting de l'exercice

Il s'agit de la première déclaration de Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre de l'établissement Côte d'Azur HABITAT, avec une année de reporting 2011 et une année de référence 2011.

1.4 Emissions directes de GES (Scope 1)

Le tableau suivant présente les émissions de GES directes, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en teqCO_2 .

Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)						Incertitude (t CO ₂ e)
	Côte d'Azur Habitat - Année 2011						
	CO ₂ (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)	CO ₂ b (Tonnes)	
Emissions directes des sources fixes de combustion	5 155,14	0,46	0,23		5 235,51		523,55
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	241,45	0,00	0,01		243,73	14,01	24,37
Emissions directes des procédés hors énergie					-		
Emissions directes fugitives	Calcul basé sur les puissances				35,34		17,67
Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)					-		
Sous total	5 396,59	0,47	0,24	-	5 514,59	14,01	565,59

1.5 Emissions indirectes de GES (Scope 2)

Le tableau suivant présente les émissions de GES indirectes liées à l'énergie, évalué séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en teqCO_2 .

Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)						Incertitude (t CO ₂ e)
	Côte d'Azur Habitat - Année 2011						
	CO ₂ (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO ₂ e)	CO ₂ b (Tonnes)	
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 213,44				1 213,44		121,34
Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	517,28				517,28		51,73
Sous total	1 730,73	-	-	-	1 730,73	-	121,34

		Emissions GES (en Tonnes)						Incertitude (t CO2e)
		Côte d'Azur Habitat - Année 2011						
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	5 155,14	0,46	0,23		5 235,51		523,55
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	241,45	0,00	0,01		243,73	14,01	24,37
	Emissions directes des procédés hors énergie					-		
	Emissions directes fugitives	Calcul basé sur les puissances				35,34		17,67
	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)					-		
	Sous total		5 396,59	0,47	0,24	-	5 514,59	14,01
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 213,44				1 213,44		121,34
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	517,28				517,28		51,73
	Sous total	1 730,73	-	-	-	1 730,73	-	121,34
		7 127	0	0		7 245	14	687

:Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

1.6 Eléments d'appréciation sur les incertitudes

L'incertitude sur les données collectées est variable en fonction des postes d'émissions.

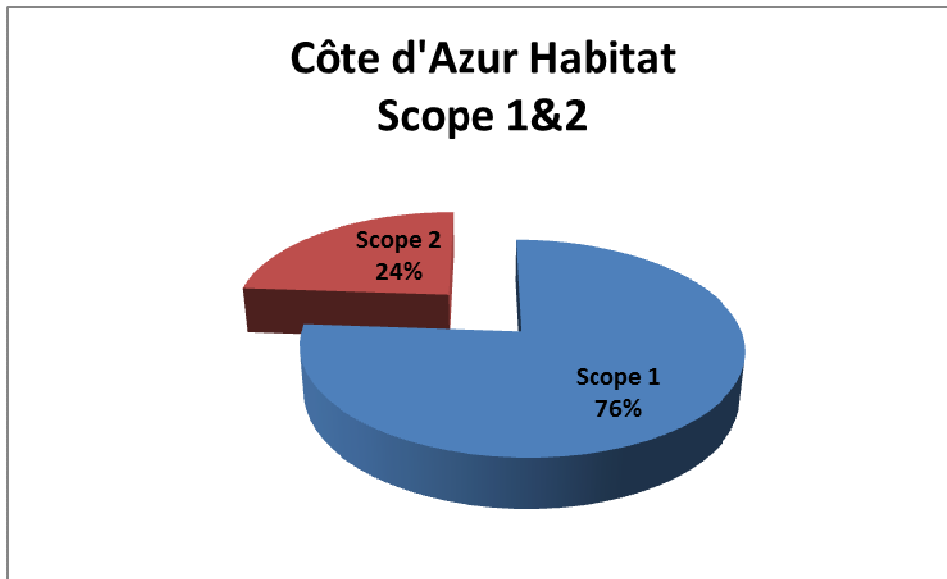
- **Poste 1** : L'incertitude sur les données est relativement faible, évaluée à 5% compte tenu des quelques erreurs identifiées dans le cadre du reporting (absence de données de consommation pour 2 chaudières collectives). L'incertitude des résultats est évaluée à 10% correspondant à la synthèse de l'incertitude de 5% sur les données, et de 5% sur les Facteurs d'Emissions de la Base Carbone.
- **Poste 2** : L'incertitude sur les données est relativement faible, évaluée à 2% compte tenu de la précision du suivi annuel des consommations de carburant. L'incertitude des résultats est évaluée à 10%, ce qui correspond à l'incertitude sur les Facteurs d'Emissions de la Base Carbone (l'incertitude sur les données étant considérées comme négligeable).
- **Poste 4** : L'incertitude sur ces données est donc relativement importante, de l'ordre de 25% pour la puissance installée et 50% pour le type de gaz utilisé. L'incertitude des résultats est de 75%, dans la mesure où l'incertitude sur les Facteurs d'Emissions de la Base Carbone est de 50%, et que l'incertitude sur les données est de 50% également.
- **Poste 6** : L'incertitude sur les données est relativement faible sur ces données, de l'ordre de 2% dans la mesure où il s'agit de factures liées directement à des relevés de compteurs. L'incertitude des résultats est évaluée à 10%, ce qui correspond à l'incertitude sur le Facteur d'Emission Electricité de la Base Carbone.
- **Poste 7** : L'incertitude sur les données est relativement faible sur ces données, de l'ordre de 2% dans la mesure où il s'agit de factures liées directement à des relevés de compteurs. L'incertitude des résultats est évaluée à 10%, ce qui correspond à l'incertitude sur le Facteur d'Emission Gaz de la Base Carbone.

1.7 Motivation pour l'exclusion des sources et de poste d'émissions de GES

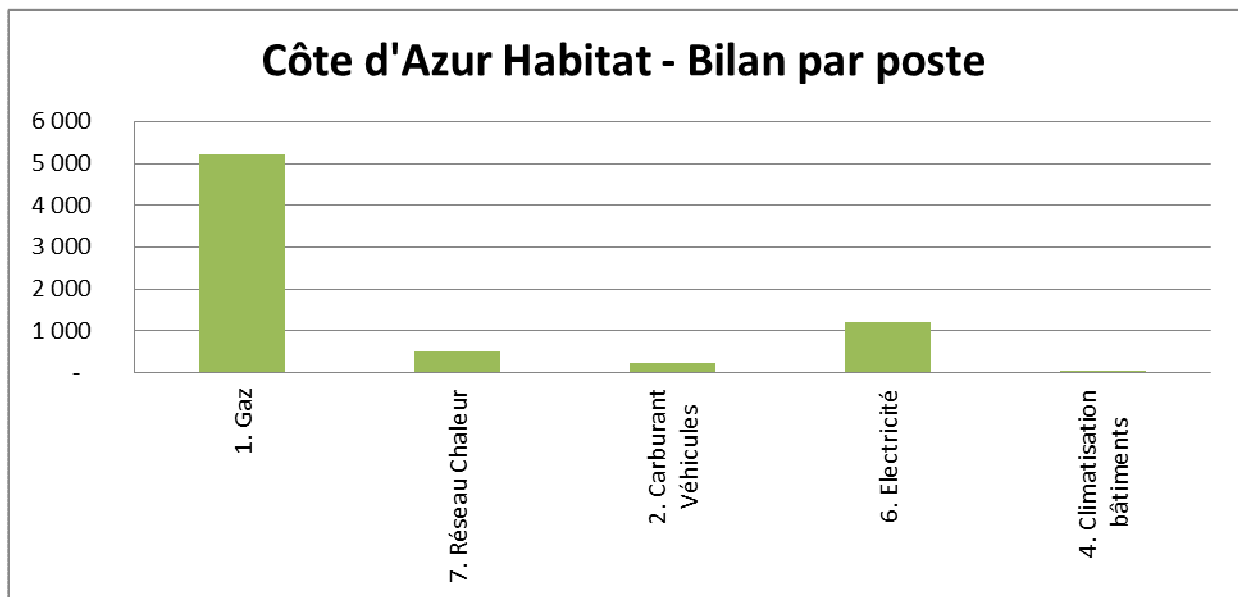
Conformément aux dispositions réglementaires, l'ensemble des postes d'émissions des Scopes 1 et 2 ont été pris en compte.

1.8 Synthèse graphique

Les graphiques suivants permettent de se rendre compte de la répartition par scope et par poste des émissions :



Répartition des émissions GES (en TeqCO₂) par scope



Répartition des émissions GES (en TeqCO₂) par poste

1.9 Facteurs d'émissions complémentaires à la Base Carbone® ...

Les facteurs d'émissions disponibles et validés dans la Base Carbone® ont été utilisés dans le cadre du BEGES Côte d'Azur HABITAT 2011

1.10 Adresse du site internet où est mis à disposition le BEGES

Site Internet : <http://www.cda-habitat.fr/>

Contact du responsable du Bilan d'émissions de GES :

Jean-Michel LAZZARA

Chargé de Missions

tél : 04.93.18.76.04

jean-michel.lazzara@cda-habitat.fr

1.11 Le portefeuille d'actions de réduction des émissions 2013-2016

Exemple d'actions projetées sur la période 2013-2016
Sensibilisation des agents aux économies d'énergie
Sensibilisation des locataires aux économies d'énergie dans le journal du locataire
Étude de la mise en place d'un suivi des consommations en interne CAH sur des résidences test
En fonction du programme annuel de Gros Entretien, remplacement des fenêtres par du PVC double vitrage peu émissif
En fonction du programme annuel de Gros Entretien, réfection des toits terrasse avec amélioration de l'isolation
En fonction du programme annuel de Gros Entretien, isolation thermique des résidences

Ce plan d'actions propose donc un axe important d'amélioration des connaissances, ainsi que la poursuite des actions engagées au niveau de la rénovation énergétique des logements. Côte d'Azur HABITAT est par ailleurs engagé, dans le cadre du programme CUS – Convention d'Utilité Sociale, sur un niveau d'investissement permettant de financer des actions d'amélioration des performances énergétiques de son parc de logements, permettant ainsi de garantir une diminution des consommations d'énergie et une amélioration de l'empreinte carbone de l'activité.

1.12 Optionnel

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :

- **Un bilan d'émissions de GES avait-il été réalisé auparavant ?**

Non

- **Une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES ?**

Non

- **Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?**

Ce Bilan des émissions a été réalisé par le Bureau d'Etudes EnvirOconsult.